

→→→→→→→→→→ 2004

Relever les défis *du 21^e siècle*

Sergei Ordzhonikidze
Directeur général



NATIONS UNIES

OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

	Page	
V.	Développer le respect et la compréhension	27
	Renforcer la diversité culturelle	27
VI.	Développer le dialogue : assistance concrète	29
	Optimisation des ressources	29
	Utilisation du savoir-faire	30
	Surmonter la barrière de la langue	31
VII.	Une mémoire pour les générations futures	35
	Accès à des connaissances aussi diverses que possible	35
	Évaluation des services	36
	Gestion intégrée de l'information	39
	Mémoire institutionnelle	40
VIII.	Gestion du personnel	41
	Recrutement, formation et perfectionnement	42
	Intégration des opérations budgétaires	43
	Renforcement de la technologie de la communication	45
	Garantir l'efficacité grâce à des services communs	45
	Protection des fonctionnaires :	
	renforcer la sécurité des bureaux des Nations Unie	46
	Un tremplin pour la paix et le progrès	47

→→→→→→→→→→ 2004

Relever les défis du XXI^e siècle



RELEVER LES DÉFIS DU XXI^e SIÈCLE

Le monde est confronté comme jamais auparavant à une multitude de menaces et de défis. Notre système de sécurité collective est mis à l'épreuve par des attentats terroristes internationaux, la prolifération d'armes de destruction massive et le risque de voir des réseaux terroristes acquérir de telles armes, et des conflits violents qui persistent dans de nombreuses régions du monde. Les crises humanitaires continues, les violations systématiques des droits de l'homme et la propagation du VIH/sida et d'autres maladies contagieuses sont tout autant le résultat de l'instabilité que des facteurs qui contribuent à entretenir des conditions d'insécurité. L'extrême pauvreté entraîne la faillite d'États qui peuvent ensuite facilement basculer dans le conflit et devenir le terreau d'activités terroristes. Ces menaces et ces défis sont étroitement interdépendants et peuvent être à la fois les causes et les conséquences de l'insécurité. Nous ne pouvons pas les traiter isolément les unes des autres.

À quelques mois du soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous devons évaluer les progrès accomplis pour relever ces défis et nous demander comment intensifier les efforts déployés pour maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir les droits fondamentaux et mettre en œuvre un développement durable. C'est maintenant que la communauté internationale doit déterminer de quelle façon poursuivre la marche en avant, et des décisions fermes doivent être prises pour définir les mesures à prendre.

En 2005, les nations se réuniront pour dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, par laquelle les États ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était le « lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière », ainsi que leur engagement de lutter contre l'injustice, la terreur, la criminalité et la pauvreté, tout en préservant notre héritage pour les générations futures. À cette occasion, la communauté internationale évaluera nos problèmes et nos réalisations. Et ce bilan indiquera en même temps le chemin qui reste à accomplir. Les obstacles à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire sont certes divers, mais pas insurmontables. Les connaissances et les ressources existent ; nous devons les utiliser de façon plus efficace.

Pour conduire notre monde à plus de stabilité et à plus de démocratie, il faut disposer d'un ensemble de normes, qui donneront la mesure de la responsabilité à assumer. Pour répondre efficacement à l'urgence des problèmes, nous devons fermement ancrer notre action dans le droit international, qui est une importante réalisation et un fondement précieux de la coopération internationale et qui protège les États - petits et grands - et les individus - riches et pauvres.

L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) continue de contribuer à ces efforts globaux de l'Organisation. Centre de conférences parmi les plus grands et les plus actifs au monde, l'ONUG joue un rôle capital dans le dialogue international en faveur de la paix et du développement. Le Secrétaire général a largement utilisé l'ONUG et ses visites en Suisse pour obtenir des progrès, que ce soit dans le domaine économique et social ou encore en proposant ses bons offices et en présidant au règlement de différends, et l'ONUG continue de soutenir ses efforts.

Le progrès passe par la prise en compte de l'expérience et les enseignements que l'on peut en tirer. C'est par une évolution constante que nous pouvons passer de la rhétorique à la pratique. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies s'efforce en permanence de se développer et de s'adapter pour mieux servir la communauté internationale. Le succès des réformes dépend autant de l'engagement collectif des États Membres que de celui du système des Nations Unies. L'ONUG a accompli des progrès notables dans l'application des propositions de réforme présentées par le Secrétaire général il y a deux ans dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Il s'agit là d'un chantier en cours, qui mobilise pleinement nos énergies.

La nécessité d'une institution multilatérale efficace pour répondre aux besoins de l'humanité en ces temps de mondialisation apparaît plus impérieuse que jamais. La légitimité de l'Organisation des Nations Unies est unique. Alors même que chaque élément du système poursuit sa marche en avant, l'Office des Nations Unies à Genève entend rendre compte ici de sa contribution aux efforts faits pour relever les défis du XXI^e siècle.



Le Secrétaire général adjoint et Directeur
de l'Office des Nations Unies à Genève
Sergei Ordzhonikidze



I Problèmes interdépendants : solutions collectives

*L*es défis du XXI^e siècle ne connaissent ni frontières ni limites et touchent les individus quelles que soient leur nationalité, leur appartenance ethnique ou leur croyance. Pour relever ces défis, il faut à la fois une vision globale et des moyens d'action globaux. Des échanges ouverts et directs entre tous les acteurs et parties intéressées au sein d'une instance multilatérale sont donc essentiels au renforcement de nos actions collectives.

Soutenir les efforts du Secrétaire général

En tant qu'organisme représentant le Secrétaire général à Genève, l'ONUG a fourni à celui-ci un appui sans réserve au cours de ses visites en Suisse en 2004, visites effectuées pour promouvoir plusieurs projets de développement économique et social et proposer ses bons offices pour le règlement de conflits. À travers le Service du protocole et de la liaison, le Directeur général a assumé la responsabilité de la totalité de la préparation logistique des six visites effectuées par le Secrétaire général à Genève au cours de l'année écoulée. Grâce au Service de l'information des Nations Unies, une couverture journalistique et médiatique intégrale a été assurée. L'ONUG est fière d'apporter son appui au Siège et au travail qu'accomplit le Cabinet du Secrétaire général à la tête de l'Organisation.

Au cours de la visite du Secrétaire général à Genève du 8 au 11 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'ONUG a fourni des moyens considérables en assistance, personnel, conseils et couverture médiatique à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et aux autorités suisses, co-organisateurs de ce Sommet.

Au début de l'année, le Secrétaire général s'est rendu à Davos pendant trois jours (du 22 au 25 janvier) pour participer au Forum de l'économie mondiale, où il a fait une déclaration dans laquelle il a souligné « les incertitudes quant à la survie même de notre ordre mondial ».

Entre le 30 janvier et le 1^{er} février 2004, deux importantes réunions ont eu lieu au Palais des Nations, qui ont réuni des chefs d'État. Ces deux réunions ont mis en lumière des aspects fondamentaux du travail de l'ONU, à savoir le développement économique et les négociations diplomatiques, facilités par les bons offices du Secrétaire général. Tout d'abord, le Secrétaire général a apporté son appui au programme de lutte contre la pauvreté et la faim lancé par le Brésil en participant à la réunion tenue par le Président Luiz Inácio Lula da Silva, du Brésil, le Président Jacques Chirac, de la France, et le Président Ricardo Lagos Escobar, du Chili, au Palais des Nations, le 30 janvier 2004. La déclaration commune publiée à la fin de la réunion a constitué une contribution positive au traitement de la question de la pauvreté et du développement, l'un des principaux défis de notre temps.

Le 31 janvier 2004, poursuivant sa mission de bons offices dans le cadre de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Secrétaire général a présidé une réunion conjointe avec le Président Olusegun Obasanjo, du Nigéria, et le Président Paul Biya, du Cameroun, afin d'examiner la suite à donner à la décision prise en 2002 par la Cour internationale de Justice concernant le différend frontalier terrestre et maritime entre les deux pays. Il a loué les deux Présidents pour leur sens aigu des responsabilités, qui les avait conduits à décider de respecter la décision de la Cour avant même que cette décision ne soit rendue, puis à mettre en place des mécanismes nécessaires à sa bonne application.

Du 27 mars au 1^{er} avril 2004, le Secrétaire général s'est rendu à Bürgenstock, en Suisse, pour la dernière étape des négociations sur son plan de réunification de Chypre avant l'entrée de ce pays dans l'Union européenne le 1^{er} mai.

Le 7 avril, le Palais des Nations a été le lieu où le monde entier s'est souvenu de l'horrible génocide survenu au Rwanda 10 ans auparavant. C'est à cette occasion que le Secrétaire général a lancé un plan d'action de prévention du génocide dans la déclaration qu'il a prononcée devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Il a également annoncé la création d'un nouveau poste de conseiller spécial pour la prévention du génocide, qui ferait rapport, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité.

Préserver notre futur en prenant acte du passé

Tout en relevant les multiples défis contemporains, il est important de ne pas oublier notre passé, dont nous tirons des enseignements précieux qui enrichissent notre capacité d'aller de l'avant. En reconnaissant les tragédies du



passé, telles que le génocide rwandais ou l'attentat à la bombe du 19 août 2003 perpétré contre le Siège de l'ONU à Bagdad, le Secrétaire général cherche à tirer des enseignements de ces expériences pour mieux relever les défis d'aujourd'hui.

Le 19 août 2004, le Secrétaire général a dirigé depuis Genève les cérémonies marquant le premier anniversaire de l'attentat à la bombe perpétré contre le Siège de l'ONU à Bagdad. L'ONUG a planifié et organisé, avec le soutien des autorités suisses et conjointement avec les bureaux des Nations Unies à Londres, à New York et au Moyen-Orient, ces cérémonies qui ont réuni de hauts responsables de l'ONU et des gouvernements et tous les survivants, les blessés et les familles des 22 collègues tués dans cet attentat. Celui-ci a marqué un tournant décisif pour l'Organisation des Nations Unies, qui est devenue une cible directe de la violence politique. Cette tragédie a modifié la nature des défis auxquels elle était confrontée et l'oblige désormais à se soucier comme jamais auparavant de la sécurité du personnel.

Coopération multilatérale et représentation

En tant que centre établi de diplomatie multilatérale, l'ONUG a accueilli de nombreux chefs d'État ou de gouvernement et autres hauts dignitaires venus au Palais des Nations pour participer à des négociations et discussions internationales en 2004.

Visites de haut niveau à l'ONUG - 2004

Personnalités	Nombre de visites
Secrétaire général	6
Secrétaire général adjoint	1
Présidents, vice-présidents et chefs d'État	15
Premiers ministres et vice-premiers ministres	8
Ministres des affaires étrangères	75
Ministres et secrétaires d'État	198
Autres dignitaires	17
Nombre total de visites au 3 septembre 2004	317

Le Directeur général a eu des échanges bilatéraux avec nombre de ces hauts responsables en vue de promouvoir les activités de l'Organisation et d'échanger des informations à l'appui des efforts déployés par le Secrétaire général pour ouvrir la voie devant conduire l'Organisation des Nations Unies à relever les défis du XXI^e siècle.

Les défis que doit affronter la communauté internationale étant étroitement interdépendants, l'action à mener doit transcender les frontières institutionnelles. Aux discussions tenues avec de hauts responsables internationaux s'ajoutent ainsi une étroite coopération et un échange d'informations au sein de l'Organisation. L'ONUG participe à la fois au niveau de la gestion exécutive avec le Siège et au niveau interinstitutions entre les divers organes de l'Organisation. Le Directeur général contribue au processus de planification de la politique générale en participant par vidéoconférence aux réunions hebdomadaires du Conseil de direction et du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, deux instances qui réunissent les fonctionnaires internationaux de l'ONU du rang le plus élevé pour des échanges de vues et l'élaboration des lignes de politique générale sur d'importantes questions dont est saisie l'Organisation. En outre, l'ONUG continue d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies ayant leur siège à Genève, et participe régulièrement aux réunions des conseils exécutifs et aux réunions interinstitutions de ces entités afin de contribuer à la coopération interinstitutions.

Le Directeur général a accompagné le Secrétaire général en tant que conseiller principal dans un certain nombre de missions politiques, y compris une visite officielle en Belgique et auprès des institutions de l'Union européenne en janvier 2004, ainsi qu'en Fédération de Russie en avril 2004. En représentant le Secrétaire général à plusieurs grandes réunions internationales, dont le huitième Forum économique international de Saint-Petersbourg, les assemblées de l'Union interparlementaire, l'Organisation internationale de normalisation et la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, le Directeur général a contribué à présenter et faire connaître la vision du Secrétaire général au-delà du Siège de l'ONU.

Établir des partenariats avec des organisations régionales

Conformément à la politique du Secrétaire général de resserrement et de renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales,



comme prévu au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'ONUG contribue à faciliter la coopération avec diverses organisations régionales, en particulier en Europe. Les compétences et l'expérience des organisations régionales pour ce qui est d'abord, à leur niveau, les défis aux dimensions multiples du XXI^e siècle sont un complément précieux des efforts globaux déployés par l'ONU.

Avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe, l'ONUG est membre du « processus tripartite ». Ces consultations informelles annuelles constituent un mécanisme utile d'échanges d'informations et de vues destiné à rendre plus efficace l'exécution du mandat des différentes organisations et à permettre une approche coordonnée des questions d'intérêt mutuel. Ce mécanisme est un bon exemple de la façon dont l'ONU et les organisations régionales peuvent coordonner plus efficacement leurs efforts pour résoudre d'importantes questions interdépendantes de paix, de sécurité et de développement. Il contribue ainsi au renforcement permanent des relations entre l'ONU et les partenaires régionaux.

En février 2004, le Directeur général a participé aux onzièmes consultations annuelles « tripartites », d'une durée de deux jours, en tant que chef de la délégation de l'ONU. Figuraient parmi les représentants d'organisations du système des Nations Unies et d'organismes apparentés des représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La Commission européenne et le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, l'Organisation internationale pour les migrations et le Comité international de la Croix-Rouge ont également participé à la réunion, présidée par l'OSCE. Selon l'usage, la réunion annuelle a été divisée en une session de haut niveau et une session de travail.

La session de haut niveau s'est concentrée sur les menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle et sur la coopération en la matière. À propos de la menace croissante posée par le terrorisme mondial, les participants ont affirmé la nécessité d'une action commune et efficace, en soulignant l'importance de mesures préventives pour lutter contre le terrorisme international. Insistant sur le lien entre développement à long terme et

prévention des conflits, ils ont noté qu'une approche globale de la sécurité était essentielle pour appréhender les menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle. À cet égard, il a été reconnu que les objectifs de développement du Millénaire constituaient un cadre de coopération.

La réunion au niveau des experts, plus ciblée, a porté sur les activités et la coopération entre organisations internationales partenaires dans le Caucase méridional. Au cours des discussions, les participants ont réaffirmé l'importance d'approches cohérentes et coordonnées de la part des acteurs internationaux et de la coordination avec les autorités locales dans le Caucase méridional, ils ont reconnu la nécessité d'améliorer les interactions sur le terrain et ils se sont félicités des échanges plus systématiques entre secrétariats des institutions, favorisés par une approche flexible et pragmatique.

Outre les consultations tenues dans le cadre du « processus tripartite », le Directeur général a eu des contacts bilatéraux avec les membres d'un certain nombre d'organisations régionales.

Évoluer et se réformer

Il est essentiel pour faire face aux défis du XXI^e siècle d'adapter continuellement l'Organisation à l'évolution des réalités des relations internationales. L'ONUG soutient donc sans réserve les efforts de réforme en cours du Secrétaire général et continue de s'efforcer d'appliquer promptement toutes les initiatives de réforme pertinentes. À cet égard, l'Office a contribué à accroître la sensibilisation à l'ampleur et aux modalités de la réforme de l'ONU en accueillant un séminaire de parlementaires suisses sur la question, organisé par le Comité des affaires étrangères du Parlement suisse à l'initiative du Chef du Département fédéral des affaires étrangères. Le Directeur général a fait une déclaration dans laquelle il a exposé aux représentants du pays hôte la vision du Secrétaire général.

En 2004, l'ONUG a fourni un important appui logistique et autre au Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements constitué par le Secrétaire général et chargé d'évaluer les menaces pour la sécurité et la paix internationales au XXI^e siècle, ainsi que de recommander les changements nécessaires pour que l'ONU reste un instrument de premier plan pour appréhender de façon efficace ces défis.



II Un monde plus sûr grâce aux efforts de désarmement

Il ne peut y avoir de progrès sans sécurité. Or, comme le Conseil de sécurité l'a souligné dans ses résolutions 1267, 1373, 1526, 1540 et 1566, par exemple, de nouvelles menaces, dont celle du terrorisme international, pèsent sur notre sécurité collective et compromettent les efforts entrepris pour instaurer un développement durable. La prolifération des armes de destruction massive et des matériels connexes augmente le risque non seulement de leur utilisation par des États mais également de leur acquisition et de leur utilisation par des groupes terroristes.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont indispensables pour créer un environnement sûr, propice au développement humain. En outre, ils apportent une contribution essentielle à la lutte menée à l'échelle mondiale contre le terrorisme en réduisant le risque de voir des acteurs non étatiques se procurer des armes de destruction massive et des matières radioactives ainsi que les vecteurs correspondants.

Un cadre unique de négociation

L'ONUG héberge la Conférence du désarmement - seul organe multilatéral chargé de négocier des accords de désarmement - et accueille un grand nombre de conférences organisées sur ce thème. Il demeure donc l'un des grands centres de la diplomatie internationale dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Le Directeur général de l'ONUG est également le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et le Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence.

Dans le cadre des consultations de haut niveau organisées cette année sous les auspices de la Conférence, les ministres des affaires étrangères ont constaté avec inquiétude que les travaux étaient toujours dans l'impasse mais ils ont également exprimé un appui politique fort à la Conférence. De nouvelles initiatives ont été prises afin de parvenir à un accord plus large sur un programme de travail. Parallèlement, la Conférence a cherché à faciliter les travaux de fond par d'autres moyens, organisant une série de séances plénières informelles sur chaque point de l'ordre du jour. Dans l'ensemble, les membres de la Conférence se sont accordés à reconnaître que ces séances étaient utiles et constructives. En outre, la Conférence a réussi à prendre une décision importante visant à associer davantage la société civile à son action.

La troisième partie de la session annuelle a été marquée par la présentation, attendue de longue date, de la version révisée d'une proposition prévoyant l'ouverture de négociations sous les auspices de la Conférence en vue de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant qui interdirait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. L'examen d'une proposition visant à négocier l'interdiction de la vente et de l'exportation de mines terrestres persistantes a été suivi d'un échange d'idées sur le futur traité relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que d'une analyse des régimes juridiques internationaux existants à prendre en considération aux fins de son élaboration.

Un débat sur les « questions nouvelles et additionnelles » concernant la sécurité internationale dans le contexte actuel, telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, le respect des accords relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement, ainsi que la protection des « infrastructures essentielles » a été organisé dans le but de permettre à la Conférence de mieux faire face aux nouveaux problèmes de sécurité.

Le mécanisme pour le désarmement dans la pratique

Cette année se tiendra la première Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Convention a permis de réduire les stocks et l'emploi de mines terrestres antipersonnel et de venir en aide aux victimes de ces armes inhumaines, mais malgré ce succès sans précédent, il reste encore beaucoup à faire. À ce jour, 143 nations sont Parties à la Convention et plus de 30 millions de mines terrestres ont été détruites.



Les efforts intenses déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont conduit à l'adoption à la Réunion des États parties en 2003 d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant - le Protocole sur les restes explosifs de guerre, annexé à la Convention. Ce nouveau Protocole vise à réduire le danger que présentent pour les civils les munitions non explosées et autres restes explosifs de guerre.

En outre, la Réunion des États parties a décidé que le Groupe d'experts gouvernementaux poursuivrait ses travaux en 2004. En conséquence celui-ci a continué d'examiner les propositions et idées avancées depuis sa création sur la question des mines autres que les mines antipersonnel dans le but de formuler des recommandations appropriées et de les soumettre à la prochaine Réunion des États parties à la Convention. Le Groupe s'est également penché sur la question de l'application des principes du droit international humanitaire existants et a étudié plus avant d'éventuelles mesures préventives visant à améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris de sous-munitions.



III Collaboration et mobilisation

L'ONUG continue d'œuvrer, en collaboration étroite avec la communauté diplomatique à Genève, à l'amélioration des conditions de travail des diplomates en poste dans cette ville et des délégations de passage en vue de renforcer le processus multilatéral. À cet effet, le Directeur général rencontre régulièrement les représentants permanents des groupes régionaux pour discuter de façon informelle des questions d'intérêt commun. De telles consultations permettent de procéder à un échange de vues constructif propre à faciliter un renforcement constant des relations de travail entre les États Membres et l'ONUG.

Tout au long de l'année 2004, l'ONUG n'a pas ménagé son assistance et ses conseils sur les questions de protocole au pays hôte et aux institutions spécialisées ainsi qu'aux 158 missions permanentes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à Genève. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont également sollicité son concours et fait appel à ses compétences lors de leurs conférences respectives au Palais des Nations.

Entretenir des relations avec le pays hôte

Au nom du Secrétaire général, le Directeur général a continué de travailler en étroite collaboration avec le pays hôte à tous les niveaux et s'est attaché à renforcer encore ce partenariat. En septembre 2004, dans le cadre des échanges bilatéraux réguliers, il a rencontré Mme Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale et Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse pour discuter avec elle des questions d'intérêt commun, notamment des questions politiques et des questions de sécurité et de développement ainsi que des relations avec le pays hôte.

Le Cabinet du Directeur général a continué d'entretenir d'excellentes relations de travail avec les autorités du pays hôte aux niveaux tant cantonal que fédéral. Il a collaboré étroitement avec elles en vue d'assurer le bon déroulement de nombreuses conférences internationales, organisées tant au Palais des Nations qu'ailleurs.

Lors de la première réunion annuelle du Comité diplomatique, qui s'est tenue en septembre 2004 sous la présidence de l'Ambassadeur du Cameroun, M. Jean Simplicie Ndjemba Endezoumou, le Cabinet du Directeur général a apporté un appui logistique à cet important organe, qui s'emploie à trouver des solutions durables aux divers problèmes que rencontre la communauté diplomatique à Genève, en collaboration étroite aussi bien avec l'ONUG qu'avec le pays hôte.

En outre, le Cabinet du Directeur général joue un rôle central en assurant l'application uniforme de l'Accord avec le pays hôte conclu entre la Confédération suisse et l'Organisation des Nations Unies et, notamment, en coordonnant l'action des conseillers juridiques des institutions spécialisées des Nations Unies présentes à Genève sur tous les sujets qui intéressent l'ensemble du système des Nations Unies.

Appuyer les structures mises en place pour promouvoir le droit international

Tandis que le processus de prise de décisions se poursuit, les responsables de l'élaboration des politiques s'efforcent de progresser vers l'idéal commun d'un monde meilleur dans lequel « nul n'est au-dessus des lois et nul ne doit non plus se voir privé de leur protection ». À l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a ainsi rappelé l'importance du respect de la loi qu'il place parmi les premières priorités de la communauté internationale et de l'Organisation pour le XXI^e siècle.

L'un des principaux organes mis en place pour promouvoir cet objectif est la Commission du droit international, créée par l'Assemblée générale en 1947 dans le but d'œuvrer au développement progressif et à la codification du droit international. La Commission s'emploie notamment à préparer minutieusement des projets de convention qui servent ensuite de base à des instruments internationaux. Pour faciliter sa tâche, l'ONUG, par l'intermédiaire du Bureau de liaison juridique, contribue activement au bon déroulement de la session annuelle qu'elle tient à Genève.

En outre, le Bureau de liaison juridique conseille le Directeur général au sujet des questions juridiques liées à l'ensemble des activités, des contacts, des déclarations ainsi que des fonctions de représentation. Au sein du Cabinet du Directeur général, dont ils relèvent, les membres du Bureau prêtent aussi leur



concours à la Commission économique pour l'Europe (CEE), au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), au Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), au Centre du commerce international (CCI), à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) ainsi qu'à d'autres organes consultatifs et unités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Nouer des liens avec la société civile

L'Organisation des Nations Unies considère depuis longtemps que la mobilisation de la société civile est déterminante pour mener à bien le programme d'action en faveur du développement dans le monde. Dans le rapport qu'il a présenté à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a insisté sur la participation de la société civile, présentée comme une composante de la réforme entreprise par l'Organisation, et s'est engagé à réunir un groupe de personnalités éminentes, dénommé « Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile » pour passer en revue les pratiques suivies jusqu'ici et soumettre une série de recommandations en vue de l'instauration d'un dialogue plus constructif avec la société civile.

En décembre 2003, le Groupe a tenu sa deuxième réunion au Palais des Nations et a pu, avec l'appui de l'ONUG, procéder à des consultations avec des organisations non gouvernementales (ONG) dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi qu'avec les centres de liaison avec les ONG d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

En juin 2004, l'ONUG a de nouveau fourni un appui pour le lancement à Genève du rapport final du Groupe du Secrétaire général qui avait passé en revue les pratiques en cours et formulé une série de recommandations en vue de renforcer le dialogue entre l'Organisation et la société civile, en présence de Mme Malini Mehra (Inde), de M. André Erdos (Hongrie) et de M. Bagher Asadi (Iran), membres du Groupe, présidé par M. Fernando Henrique Cardoso, ancien Président du Brésil.

Conformément à son mandat, l'ONUG a aidé les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des

Nations Unies à se réunir au Palais des Nations. Actuellement, plus de 2 600 ONG ont obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Par le biais de multiples réunions, séances d'information et débats, l'Office a continué de s'employer à informer les représentants de la société civile des divers mécanismes propres à leur permettre de s'engager plus activement aux côtés de l'Organisation des Nations Unies. Chaque année, quelque 19 000 représentants d'ONG sont accrédités pour assister aux réunions qui se déroulent à l'ONUG.

Au cours des dernières décennies, l'Organisation des Nations Unies a fait d'énormes progrès sur le plan des partenariats et du dialogue avec la société civile et les ONG. Le programme de réforme de l'Organisation lancé par le Secrétaire général recommande le renforcement des contributions de la société civile aux débats multilatéraux.

Mettre à profit l'expérience des spécialistes

L'élaboration des politiques et la fixation des priorités doivent reposer sur une analyse originale et prospective si l'on veut qu'elles permettent de faire face efficacement aux problèmes complexes du monde actuel. La recherche et la réflexion sont un préalable à l'action. Dans le droit fil de la réforme engagée par le Secrétaire général, l'ONUG s'emploie donc à faciliter l'établissement de partenariats entre les chercheurs et les milieux universitaires d'une part et les organismes des Nations Unies présents à Genève de l'autre. En favorisant les contacts, en cherchant à promouvoir la mise en place de réseaux et en accueillant des réunions ouvertes à tous, l'Office contribue à renforcer un peu plus ce lien essentiel entre la politique et la recherche.

En partenariat avec l'Université des Nations Unies, l'ONUG accueille chaque année le Dialogue de Genève pour la recherche et les politiques. Rassemblant des représentants des unités de planification des politiques des différents départements, des bureaux, des fonds, des programmes et des structures de recherche du système des Nations Unies, ainsi que de partenaires extérieurs, cette structure aide à définir une démarche commune face aux priorités qui sont celles des Nations Unies. Les exposés et débats, qui tournent autour des préoccupations du moment, favorisent l'émergence d'idées nouvelles et servent les efforts de réforme et de planification des politiques.



Le cinquième Dialogue s'est tenu au Palais des Nations les 26 et 27 octobre 2004. Les participants ont présenté des projets concernant les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité et le désarmement, la bonne gouvernance et la réconciliation après des conflits, ainsi que l'environnement et le développement durable. L'Assemblée générale devant, en 2005, faire le point des progrès accomplis dans l'exécution des engagements contractés dans la Déclaration du Millénaire, les débats menés dans le cadre du Dialogue de Genève avaient pour but de nourrir ce processus.

L'ONUG a continué, comme chaque année, d'organiser un séminaire conjointement avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF). Cette collaboration de caractère permanent offre un exemple des partenariats axés sur les résultats que l'Office a su nouer avec les cellules de réflexion et, plus généralement, la communauté des chercheurs à Genève. Le Séminaire de 2004, coprésidé par le Directeur général et le Directeur du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, a eu pour thème « Sécurité de l'État et sécurité humaine à " l'ère du terrorisme " : le rôle de la réforme du secteur de la sécurité ». Il a rassemblé plus de 80 représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité et universitaires en poste à Genève, qui ont analysé collectivement les liens entre la sécurité de l'État et la sécurité humaine dans différentes régions du monde à savoir l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie occidentale ainsi que la partie occidentale des Balkans. À cet égard, le Séminaire a tiré parti des efforts déployés à Genève pour promouvoir une sécurité centrée sur l'homme.

Les communications et les débats qui ont suivi ont porté principalement sur l'application de la réforme du secteur de la sécurité, le but étant de formuler des suggestions pratiques susceptibles d'encourager et d'orienter la poursuite de cette réforme. Au cours du débat général, l'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour assurer à la fois la sécurité humaine et celle de l'État dans le contexte international actuel a été mise en évidence. Les participants ont insisté sur l'importance d'une démarche globale et d'efforts concertés aux niveaux national, régional et international pour mener cette réforme à bien. La nécessité d'étudier des modalités d'action efficaces contre le trafic de stupéfiants et d'autres formes de criminalité transnationale organisée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, en particulier au niveau régional, a été également soulignée. Soucieux d'assurer une large

diffusion à l'analyse et aux évaluations faites au cours du Séminaire afin que celles-ci puissent contribuer à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité, l'Office a publié un recueil de communications choisies et préalablement relues.

L'ONUG et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées prévoient de poursuivre dans cette voie en organisant un troisième séminaire annuel au début de 2005. Mettant à profit l'expérience particulière acquise par l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après-conflit, les participants au séminaire réfléchiront au rôle de l'Organisation dans la réforme du secteur de la sécurité après des conflits.

L'ONUG a également continué de coopérer avec le Réseau universitaire international de Genève (RUIG), qui s'attache à promouvoir une recherche pratique et axée sur les résultats qui puisse être utile aux organisations internationales et les éclairer. Siégeant en qualité d'observateur au Conseil de la Fondation du RUIG, le Directeur général apporte son appui à l'action du Réseau.

En juin 2004, le Directeur général a pris la parole devant les participants à la Réunion annuelle du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, organisée en collaboration avec le RUIG, qui se tenait pour la première fois à Genève. Au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Sécurité humaine : questions, articulations et problèmes », les participants ont analysé la nouvelle notion de sécurité humaine et les problèmes pratiques qu'elle soulevait.

Enfin, l'ONUG a continué d'entretenir des rapports de travail fructueux avec d'autres membres de la communauté des chercheurs de Genève.



IV Multiplier les contacts avec le public de par le monde

*D*ans ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU doit pouvoir bénéficier d'un soutien à l'échelle mondiale. Le succès de son combat pour un monde moins violent et plus juste dépend de la communication qu'elle saura établir avec les parties prenantes, des dirigeants de la planète au grand public. Elle ne peut toucher ses partenaires de par le monde sans l'engagement des médias internationaux. Communiquer avec le public répond à deux objectifs : une information indépendante permet aux citoyens du monde, d'une part de connaître les travaux de l'Organisation et de faire entendre leurs voix pour influencer sur l'action des États Membres et d'autre part d'évaluer la productivité de l'Organisation que les États Membres ont fondée et aussi leur engagement à son égard.

Pour les médias internationaux, l'actualité c'est ce qui est nouveau. Une information exacte et impartiale permet d'entrer en communication avec ceux que l'on veut toucher, d'instruire, d'instaurer la confiance et de dissiper les idées erronées. L'ONUG participe à ce travail en apportant l'appui nécessaire aux médias internationaux afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions de la manière la plus compétente.

Informer

Le Service de l'information des Nations Unies (SINU) à Genève est l'un des centres d'information des Nations Unies demeurés en fonctionnement après la fermeture de nombreux autres centres pour des raisons de rentabilité. Située au cœur de l'Europe, Genève attire toute une gamme de médias accrédités qui ont notamment pour tâche d'informer le public des activités de l'ONU en Suisse.

Le Service assure l'accréditation de quelque 200 correspondants résidents à titre permanent et de plusieurs centaines pour des affectations temporaires. Il maintient par ailleurs des liens étroits avec les services d'information des autres organismes et programmes de l'ONU afin de donner au public un aperçu général des activités réalisées à Genève, permettant aux médias de se faire une idée de l'ensemble du système des Nations Unies qui partage des objectifs et des perspectives communs.

L'ONUG, ainsi que les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies tiennent les médias informés des activités nouvelles par des réunions de presse bihebdomadaires. Le Service de l'information organise en outre différentes conférences de presse sur diverses questions avec des responsables et des experts de passage et élabore des notices et des fiches afin de tenir les journalistes bien informés. Il rend également compte des réunions de la Conférence du désarmement, de la Commission des droits de l'homme et de tous les organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

L'année dernière, le Service de l'information a ainsi organisé sur des questions précises 273 conférences de presse. D'autres supports ont aussi été utilisés pour transmettre l'information. Le Service a établi et distribué environ 1 500 communiqués de presse en anglais et en français, a produit des programmes de radio et de télévision et des photographies, mis des studios de radiodiffusion à la disposition des correspondants accrédités et géré un centre de documentation que peuvent utiliser les journalistes de la presse internationale.

Pour que tous les points de vue soient également représentés, le Service de l'information répond aussi aux besoins des 250 ONG installées à Genève et aux plusieurs centaines d'autres venues participer à des réunions en organisant à leur intention des séances spéciales d'information sur diverses questions, en particulier lors de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Au cours de l'année écoulée, Genève a accueilli des réunions de haut niveau sur toute une série de sujets relatifs aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour appuyer les médias, le Service de l'information a notamment rendu compte de réunions, organisé des conférences de presse ou des interviews et réalisé des reportages radio ou télévision pour des manifestations spéciales concernant la santé et le



développement. Il a contribué à des interviews de presse et à des reportages lorsque la Fondation pour les Nations Unies et la Fondation du groupe Vodafone ont annoncé le lancement de leur partenariat en soutien à trois causes des Nations Unies : l'Initiative contre la rougeole, le Programme en faveur du patrimoine mondial (UNESCO) et la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Sur le thème du développement, il s'est employé très activement à médiatiser l'initiative du Président du Brésil concernant la lutte contre la faim et la pauvreté et a attiré l'attention sur le Sommet mondial sur la société de l'information, importante réunion qui devait s'attaquer à la fracture numérique Nord-Sud. Les deux manifestations se sont tenues en présence du Secrétaire général.

En ce qui concerne le Proche-Orient, le Service de l'information a appuyé une conférence extraordinaire de deux jours sur les besoins humanitaires du peuple palestinien. Cette réunion de haut niveau était conjointement accueillie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la Direction du développement et de la coopération. Il a également organisé un programme de formation à l'intention de professionnels des médias palestiniens.

Éduquer les générations futures

Tout en informant ses partenaires de par le monde par l'intermédiaire des médias internationaux, l'Organisation ne doit pas oublier d'éduquer et d'informer la nouvelle génération.

Pendant cette année, l'ONUG a conçu plus de 50 programmes d'information sur les travaux de l'ONU en fonction des besoins d'établissements d'enseignement et de jeunes diplomates du monde entier. En 2004, 65 étudiants de troisième cycle particulièrement brillants venus de 33 pays ont été sélectionnés pour participer au stage d'études de troisième cycle de trois semaines organisé chaque année. Le séminaire intitulé « Les Nations Unies : un partenaire pour la paix » a permis aux étudiants d'analyser le rôle de l'Organisation dans les affaires internationales.

L'ONUG met par ailleurs l'accent sur l'importance du droit international dans la prise de décision. Dans le cadre de la session annuelle de la Commission du droit international, le Bureau de liaison juridique planifie, organise et dirige le prestigieux Séminaire de droit international, programme

annuel de trois semaines destiné à de jeunes fonctionnaires ou chercheurs spécialisés en droit international. La quarantième session du Séminaire s'est déroulée au Palais des Nations du 5 au 23 juillet 2004, pendant la cinquante-sixième session de la Commission du droit international.

Vingt-quatre participants de nationalités différentes, représentant toutes les régions du monde, ont observé les séances plénières de la Commission, assisté à des conférences organisées spécialement à leur intention et participé aux travaux de groupes de travail chargés de questions spécifiques. Chacun des participants au Séminaire a été affecté à l'un des deux groupes de travail constitués sur les sujets « Actes unilatéraux » et « Aquifères » qui ont présenté leurs conclusions à l'issue du Séminaire.

Le Séminaire étant financé par des contributions volontaires, son organisation et le nombre de bourses disponibles dépendent de l'importance des fonds mobilisés par le Bureau de liaison juridique. Cette année, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été attribuées à 17 candidats et des bourses partielles (couvrant seulement les frais de subsistance) à deux candidats.



V Développer le respect et la compréhension

*L*e début du nouveau siècle fait ressortir l'importance de la confiance et du respect entre les cultures et les croyances. La tolérance est plus nécessaire que jamais. Apprendre à connaître et à apprécier la culture de l'autre est au cœur de toute l'activité déployée par l'ONU. Dans sa résolution 1566 relative aux menaces que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales, le Conseil de Sécurité a souligné qu'en approfondissant le dialogue et en favorisant une meilleure compréhension entre les civilisations, on renforcera la coopération internationale indispensable pour mener la lutte la plus large possible contre le terrorisme.

Pour sa part, l'ONUG s'efforce de jouer le rôle qui est le sien à Genève. La Bibliothèque, qui est chargée de coordonner les activités culturelles, s'efforce d'encourager le dialogue entre les civilisations, élément déterminant pour instaurer la confiance entre les peuples du monde.

Renforcer la diversité culturelle

Le programme d'activités culturelles de l'ONUG, qui comprend des expositions, des concerts, des projections de films, des colloques et des dons d'œuvres d'art, repose sur la conviction que la pluralité des cultures non seulement enrichit la vie des personnes mais est également au fondement de la paix et de la prospérité des sociétés et des pays. Le programme offre un cadre pratique pour encourager les relations entre les peuples de traditions et de cultures différentes.

Le programme continue à s'étoffer et, en 2004, plus de 15 000 personnes ont participé à ses diverses activités. De nombreuses manifestations étaient consacrées à des priorités ou des missions particulières de l'Organisation comme, par exemple, la célébration du dixième anniversaire de l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, la soixantième session de la Commission des

droits de l'homme, l'Année internationale du riz et les travaux des Nations Unies en faveur des populations autochtones.

Un nombre croissant de manifestations sont organisées en collaboration avec des États Membres. Certaines l'ont aussi été avec le concours d'organisations internationales. Ces « coproductions » illustrent l'intérêt des échanges entre les cultures et les ressources propres aux partenariats internationaux.

Dans le cadre du programme d'activités culturelles, l'ONUG reçoit en dons de nombreuses œuvres d'art, qui sont exposées à travers le Palais des Nations, offertes à la contemplation de tous. Parmi ces dons, il faut citer la prestigieuse exposition « Être. Les droits de l'homme à travers l'art ». Le système modulaire d'exposition, inauguré avec cette manifestation, a été l'un des cadeaux offerts par la Suisse à l'occasion de son adhésion à l'ONU. Le nouveau système facilite l'organisation de manifestations qui permettront aux États Membres de présenter des exemples remarquables de leur culture et de leur patrimoine pour qu'à leur contact chacun puisse s'instruire et mieux les comprendre.

Le lecteur pourra trouver dans une publication distincte un compte rendu détaillé des activités du programme, qu'il s'agisse des expositions, concerts, colloques ou dons d'œuvres d'art.

Manifestations	2000	2001	2002	2003	2004 (y compris estimations pour sept. à déc.)
Expositions	52	62	55	57	51
Concerts	8	10	13	10	14
Colloques		9	14	4	2
Festivals ou autres manifest. cinématographiques	0	3	6	5	3
Projections de films	0	10	16	17	7
Spectacles de théâtre/danse	0	1	7	1	0
Nombre total de manifestations	60	85	95	89	77
Dons d'œuvres d'art	11	20	12	23	7 (Jan.-Juin)
États Membres représentés	25	33	39	33	35



VI Développer le dialogue : assistance concrète

L'ONUG offre l'infrastructure nécessaire au renforcement des mécanismes multilatéraux de décision. La Division des services de conférence fournit un soutien irremplaçable aux débats multilatéraux en planifiant et coordonnant toutes les réunions et en assurant les services nécessaires y relatifs.

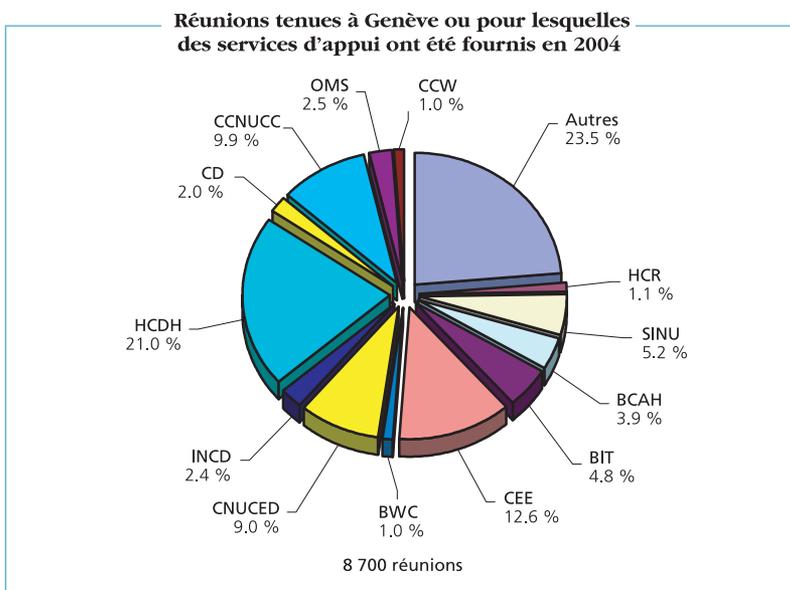
Au cours de l'année écoulée, la Division des services de conférence a régulièrement consulté les organes et organismes des Nations Unies dont elle est chargée d'assurer le service des réunions en vue de les aider à préciser les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit, parvenant ainsi à utiliser au mieux les ressources et les installations de la Division. Grâce à ces efforts, l'utilisation des ressources s'est élevée à 90 % en 2004. Par ailleurs, le facteur de fiabilité globale de la planification (c'est-à-dire le rapport entre services planifiés et services utilisés) avoisine aujourd'hui 95 %. Parmi les grandes réunions intergouvernementales, on peut notamment citer la session annuelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, la cinquante-sixième session de la Commission du droit international et la Conférence technique préparatoire pour les questions maritimes du Bureau international du Travail.

Optimisation des ressources

L'optimisation des ressources est une priorité de l'ONUG. Celui-ci est en mesure de comparer l'efficacité de ses services à leur coût, contribuant ainsi à la mise en œuvre des réformes au sein de l'Organisation. À cette fin, l'ONUG a mené à bien six enquêtes de satisfaction auprès des usagers. Les résultats encourageants obtenus ont fourni des informations essentielles pour la planification et la mise en œuvre des futures activités de la Division des services de conférence. Des propositions constructives ont ensuite été faites concernant la rénovation prochaine de plusieurs salles et installations de conférence.

Utilisation du savoir-faire

Enfin, l'ONUG est le principal conseiller des gouvernements qui offrent d'accueillir des conférences des Nations Unies et fait des recommandations touchant tous les besoins matériels et en matière de ressources humaines à l'occasion de telles manifestations. Au cours de l'année écoulée, l'ONUG a assuré la coordination et la fourniture de services à des réunions tenues en dehors de Genève, comme par exemple la session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Milan (Italie), en décembre 2003, les sessions des organes subsidiaires de la Convention à Bonn (Allemagne), la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à São Paulo (Brésil) et la session de Conférence des Parties à la CCNUCC à Buenos Aires (Argentine). De tels échanges permettent de resserrer les liens entre l'ONU et ses États Membres, lorsqu'ils s'efforcent en commun de trouver des solutions efficaces et d'assurer la meilleure infrastructure possible aux conférences.



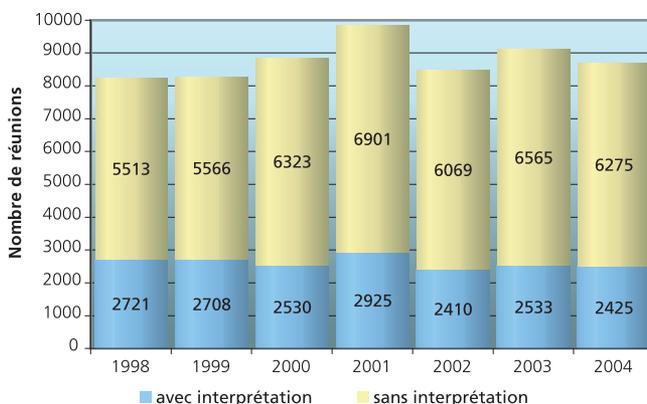


Surmonter la barrière de la langue

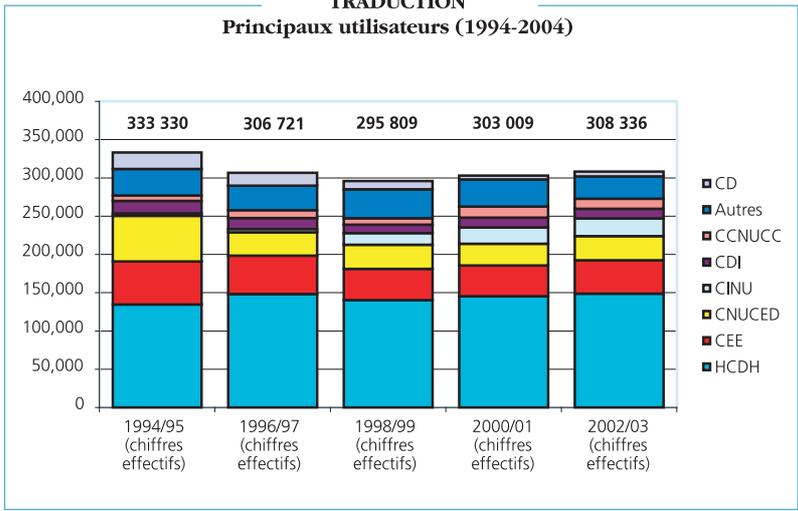
Une bonne communication entre personnes de pays et de langues différents est indispensable pour la recherche de solutions, le consensus étant plus facile à atteindre si les parties se comprennent bien et communiquent clairement. Grâce au Service d'interprétation de l'ONUG, les orateurs peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix parmi les six langues officielles de l'Organisation. Outre les services qu'ils assurent aux organes intergouvernementaux se réunissant au Palais des Nations, les interprètes ont mis leurs compétences au service de réunions de haut niveau, comme les consultations consacrées à la situation en Géorgie, les pourparlers entre les dirigeants chypriotes grecs et les dirigeants chypriotes turcs en vue d'un règlement global de la question de Chypre, le Sommet tripartite entre les Présidents du Cameroun et du Nigéria et le Secrétaire général, ainsi qu'à l'occasion des visites des Présidents de la France, du Brésil et du Chili, venus pour discuter d'une nouvelle initiative visant à combattre la faim dans le monde.

Des services d'interprétation ont également été offerts aux rapporteurs et autres titulaires de mandats spéciaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'aux représentants spéciaux du Secrétaire général chargés de missions d'enquête dans quelque 25 pays. Les services d'interprétation contribuent directement aux fonctions d'établissement des faits et d'élaboration de rapports afférentes à ces mandats et, partant, aux processus décisionnels permettant de relever les défis qui se posent dans le domaine des droits de l'homme et des affaires politiques.

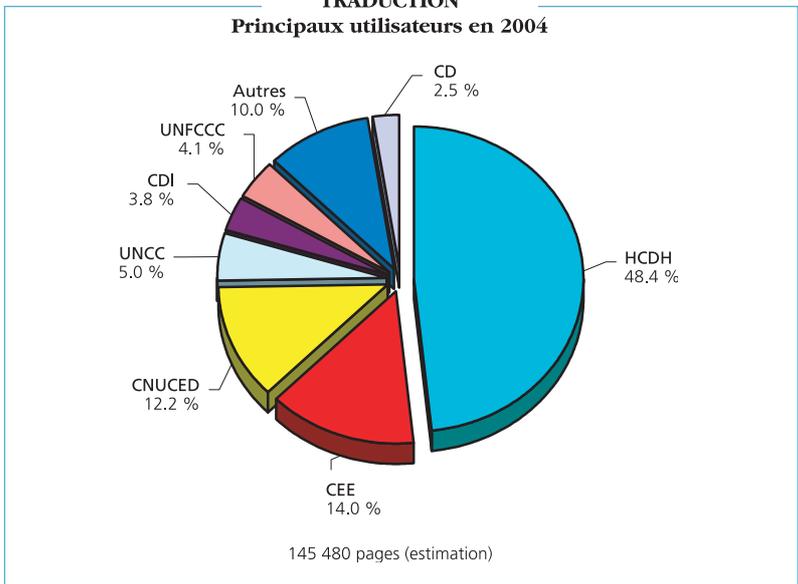
Réunions tenues à l'ONUG ou pour lesquelles des services d'appui ont été fournis entre 1998 et 2004 (estimation)



TRADUCTION
Principaux utilisateurs (1994-2004)



TRADUCTION
Principaux utilisateurs en 2004





Au moment où l'ONUG s'emploie à rendre plus efficace la gestion des documents, il importe que le niveau et la qualité des documents soient préservés, voire améliorés. Grâce à des échanges interinstitutions entre services homologues à New York, Genève et dans d'autres centres des Nations Unies, la cohérence et la synchronisation des systèmes globaux des Nations Unies ont pu être améliorées. Dans le même ordre d'idées, la Section de la reproduction fait le nécessaire pour aligner la présentation typographique des documents publiés à l'ONUG sur celle qui est utilisée au Siège à New York. Une fois que les modèles auront été approuvés et les problèmes techniques résolus, les documents qui seront produits en vue de grandes conférences, comme les sessions futures de la CNUCED et des organes de surveillance des traités relatifs aux droits de l'homme, auront une présentation identique à celle utilisée dans les autres villes sièges. C'est là un exemple de plus de la collaboration accrue qui s'est instaurée entre les principaux centres des Nations Unies.

Dans le domaine des innovations technologiques, le programme d'affectation des interprètes mis au point à New York a été installé à Genève. L'ONUG prend également des mesures pour assurer la compatibilité opérationnelle de projets tels que la traduction assistée par ordinateur avec les autres lieux d'affectation.

Conformément aux recommandations du Secrétaire général concernant l'informatisation des tâches et la diffusion électronique des documents et autres sources d'information, le Service des publications est en train de mettre au point un système électronique de distribution des documents de conférence. Lorsqu'il fonctionnera effectivement, les documents seront distribués sous forme électronique aux délégations des États Membres via Internet. Un projet pilote expérimental est en cours d'exécution à l'ONUG en vue d'évaluer la réaction des participants à la présentation des documents de conférence sur support CD-ROM. Cette interface conviviale, disponible en anglais et en français, facilite la consultation et la recherche dans les documents de conférence, ainsi que le stockage et l'extraction des documents, et les États Membres devront se prononcer à son sujet pendant l'Assemblée générale de 2004. Ces innovations seront complétées par un système d'impression « à la demande », tel que décrit dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation et réduiront considérablement le recours à des moyens onéreux de reproduction des documents sur papier. Dans le Groupe des références, la principale innovation concerne la généralisation des références électroniques, qui représente un pas de plus vers la diffusion électronique de toute la documentation.

Le nouveau calendrier en ligne des conférences, qui figure sur le site Web réaménagé de l'ONUG, devrait permettre aux organes des Nations Unies établis à Genève d'afficher des informations au sujet des réunions et conférences et de diffuser la documentation pertinente. Si toutes les organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Genève prenaient l'habitude de l'utiliser, les délégués pourraient obtenir toute l'information et toute la documentation (documents de fond, ordres du jour, etc.) relatives aux différentes manifestations à partir d'une seule source. La fonction permettant d'adjoindre des documents n'est que l'un des avantages du nouveau calendrier en ligne, qui a été spécialement conçu pour servir la communauté internationale à Genève et faciliter l'action que mènent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour relever les défis du XXI^e siècle.



VII Une mémoire pour les générations futures

Indispensable pour tirer les enseignements du passé, l'accès aux connaissances, tant passées que présentes, aide les acteurs engagés dans le processus multilatéral à orienter leurs décisions tout en favorisant la tolérance et le respect entre personnes d'origines et d'opinions différentes. Conçue « pour servir de centre de recherche et de moyen pour favoriser la compréhension au niveau international », la Bibliothèque de l'ONUG est un des piliers de la mémoire institutionnelle de l'Organisation et une fenêtre ouverte sur la connaissance, la pensée et la culture. Comme telle, elle facilite l'action que mènent les Nations Unies pour relever les défis du XXI^e siècle.

Accès à des connaissances aussi diverses que possible

En 2004, la Bibliothèque de l'ONUG a élargi sa politique d'acquisition pour que ses collections reflètent une plus grande diversité d'opinions, de cultures et de langues. Dans l'esprit de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et dans le souci de maîtriser les coûts, la Bibliothèque s'est efforcée d'enrichir ses collections par le biais d'échanges et de dons (53 % des monographies et 83 % des publications en série). En 2004, elle a donné effet à 1 092 accords d'échange conclus avec des organismes publics et d'autres organisations internationales et régionales (sur un total de 4 337 publications en série, 719 ont été achetées et 3 618 ont été acquises à la faveur d'échanges et de dons).

Cette année, la Bibliothèque a mis en œuvre une nouvelle stratégie pour s'ouvrir davantage à ses divers utilisateurs. Au nombre des nouveaux services et produits conviviaux qui ont été mis à la disposition des utilisateurs en 2004, on citera la réservation en ligne et l'affichage électronique des listes de nouvelles acquisitions. Le service de recherche en ligne permet aux utilisateurs de consulter des bibliothécaires par courrier électronique et de solliciter leur assistance sur des sujets spécialisés ou d'intérêt général. Enfin, les stages d'information organisés par la Bibliothèque visent à mieux informer les utilisateurs sur les vastes collections qu'elle renferme et à leur permettre de consulter plus facilement la documentation, que les Nations Unies en soient ou non la source.

Les quatre modules d'information sont axés sur la pratique et les stages ont lieu en anglais et en français.

Stages d'information de la Bibliothèque (Décembre 2003-Juillet 2004)	Nombre de participants
Introduction aux services de la Bibliothèque	242
Structure, recherche et utilisation de la documentation des Nations Unies	109
Services de référence générale et cyberspace	68
Services de la référence spécialisée	72
Total	491

La Bibliothèque a également mis en place des services destinés à appuyer les travaux des conférences organisées au Palais des Nations. En collaboration avec le personnel du Service des conférences, elle offre des bibliographies spécialisées, des stages d'information personnalisés et des services de référence décentralisés.

Évaluation des services

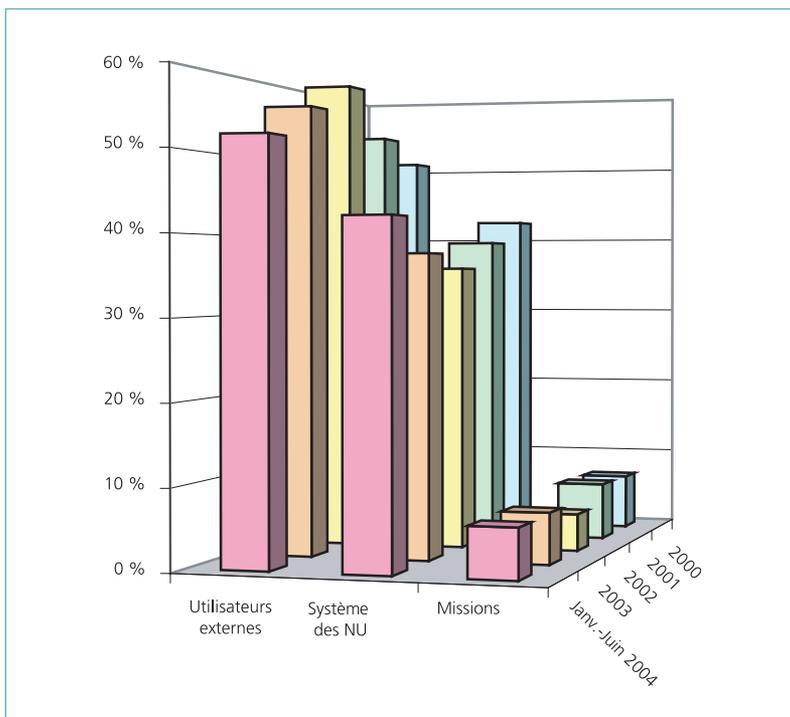
La Bibliothèque de l'ONUG est la dépositaire d'une somme de connaissances dans lesquelles peuvent puiser non seulement les organismes du système des Nations Unies mais aussi la société civile, le corps diplomatique et le grand public. Après la chute enregistrée en 2002, les statistiques font apparaître une augmentation générale du taux d'utilisation de la Bibliothèque, la proportion d'utilisateurs appartenant à l'ONU et au système des Nations Unies (missions permanentes et fonctionnaires du Secrétariat) étant en augmentation par rapport à celle des utilisateurs externes.

	2000	2001	2002	2003	2004 Janv.-Juin
Nombre d'utilisateurs de la Bibliothèque	78 664	76 876	61 582	68 102	38 584
Nombre de questions	54 275	51 126	45 864	40 329	21 820
Prêts et consultations	155 948	148 197	84 008	99 912	35 069



Répartition des utilisateurs de la Bibliothèque

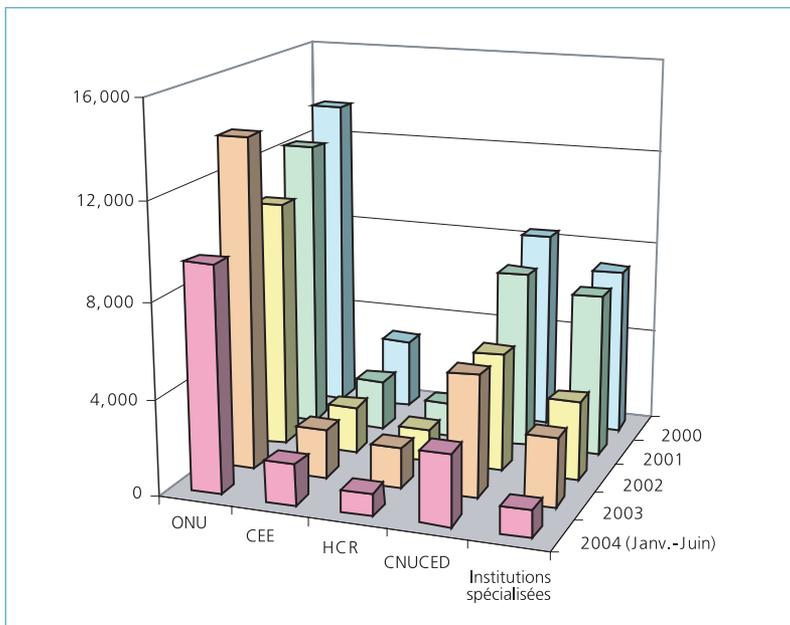
	Total utilisateurs du système des NU	%	Missions	%	Universités et autres centres de recherche	%	Total
2000	33 306	42	5 458	7	39 900	51	78 664
2001	30 207	39	5 489	7	41 180	54	76 876
2002	22 063	36	2 849	5	36 670	60	61 582
2003	25 673	38	4 316	6	38 113	56	68 102
2004 Janv.-Juin	16 225	42	2 377	6	19 982	52	38 584



Répartition des utilisateurs de la Bibliothèque appartenant aux organismes du système des Nations Unies établis à Genève

	ONU	CEE	HCR	CNUCED	Institutions spécialisées	Système des Nations Unies Total
2000	13 493	3 006	1 333	8 390	7 084	33 306
2001	12 259	2 107	1 468	7 493	6 880	30 207
2002	10 456	1 944	1 380	4 958	3 325	22 063
2003	13 927	2 029	1 697	5 106	2 914	25 673
2004 Janv.-Juin	9 493	1 692	903	2 980	1 157	16 225

Répartition des utilisateurs de la Bibliothèque appartenant aux institutions spécialisées établies à Genève





Parce qu'elles tiennent leur conférence annuelle au Palais des Nations, l'OIT et l'OMS sont les institutions spécialisées qui utilisent le plus les services de la Bibliothèque.

	OIT	CCI	UIT	OMS	OMPI	OMC
2000	438	164	107	269	128	140
2001	411	251	82	455	142	174
2002	349	101	63	227	109	241
2003	493	172	173	317	127	185
2004 (Janv.-Juin)	212	86	54	159	64	112
Total	1 908	774	479	1 427	570	852

Gestion intégrée de l'information

Conformément aux recommandations du Secrétaire général concernant le renforcement de la coopération entre les bibliothèques des Nations Unies, l'ONUG a participé activement aux travaux du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies.

La Bibliothèque de l'ONUG a encore développé la coopération inter-bibliothèques en étendant son réseau de bibliothèques satellite. L'Office met à la disposition de ces bibliothèques son système intégré de gestion documentaire, autour duquel leur catalogue s'articule. Les bibliothèques de l'UIT, du HCR et de l'Office des Nations Unies à Vienne se sont jointes aux quatre autres bibliothèques qui faisaient déjà partie du réseau.

La Bibliothèque organise aussi la réunion annuelle du Groupe de travail interinstitutions sur le partage des connaissances et la gestion de l'information ; 55 bibliothécaires représentant 35 organisations ont participé à cette réunion, qui portait sur les pratiques communes utilisées par les différentes bibliothèques.

Mémoire institutionnelle

Les archives d'aujourd'hui sont la mémoire de demain. La Bibliothèque a continué de recueillir auprès des départements du Secrétariat tous les documents ayant une valeur intrinsèque ou historique et s'est attachée à améliorer les procédures de gestion des archives. En 2004, c'est 1,3 kilomètre linéaire de documentation qui a été archivé : 50 % de cette documentation a trait à une mission de maintien de la paix ; 25 % des 600 mètres linéaires restants proviennent du HCR et 10 % du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire.

En 2004, répondant à la demande d'un nombre croissant de chercheurs du monde entier, la Bibliothèque a lancé l'automatisation du catalogue d'archives en vue de le rendre accessible via Internet. La richesse de ces archives a attiré l'attention de plusieurs délégations de haut niveau en visite officielle à l'ONUG. Elle a été également mise en vedette lors de plusieurs expositions organisées en 2004 au Palais des Nations.

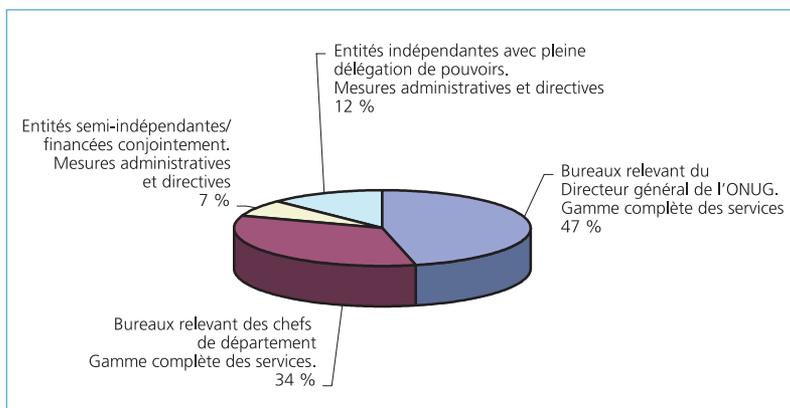


VIII Gestion du personnel

Déterminer les besoins des fonctionnaires et définir des solutions adaptées pour y répondre constituent des aspects importants tant de l'instauration et de la mise en œuvre de partenariats productifs avec notre personnel que de l'assistance à lui apporter pour concourir à la réalisation des priorités et objectifs principaux du Secrétaire général, parmi lesquels la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2004, l'ONUG a fourni des services de gestion des ressources humaines à plus de 3 500 fonctionnaires employés dans plus de 30 départements et bureaux clients situés à Genève, ainsi qu'à 81 bureaux extérieurs en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Europe orientale et sur le continent américain. Les fonctionnaires de l'ONUG appuient directement les efforts déployés par l'Organisation dans les différents domaines de son vaste champ d'activité, tels que les droits de l'homme, les affaires humanitaires, les questions d'environnement, les affaires économiques et commerciales, les affaires politiques ou le désarmement.

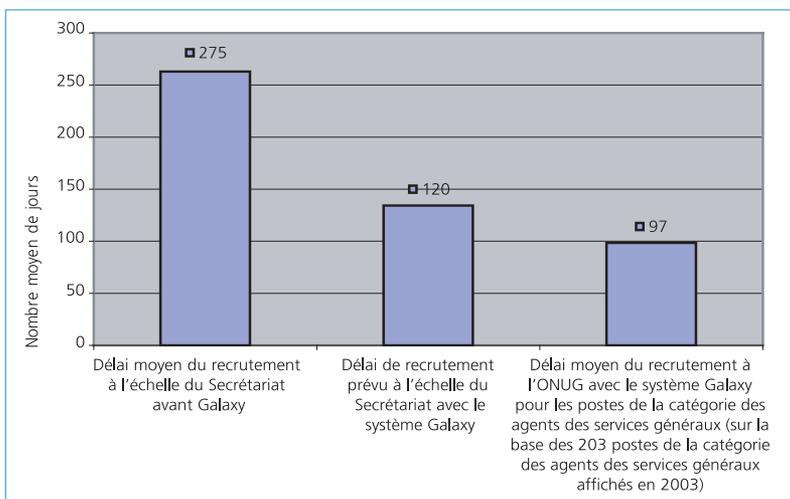
Ressources humaines : clients auxquels l'ONUG fournit des services



Recrutement, formation et perfectionnement

Il faut, pour répondre aux défis à venir, que la réalisation des travaux de fond s'accompagne d'une gestion des performances professionnelles du personnel et de son perfectionnement. La mise en œuvre du programme du Secrétaire général concernant la réforme dans le domaine des ressources humaines s'est poursuivie en 2004, un accent particulier étant mis sur le renforcement de l'engagement en faveur des valeurs et des compétences gestionnelles essentielles de l'Organisation, ainsi que sur une prise en considération accrue des clients. Ces valeurs et compétences de base font désormais partie intégrante du processus de recrutement et de sélection et servent de critères pour l'établissement du rapport annuel d'évaluation et de notation de chaque fonctionnaire. Combinées à la procédure de candidature en ligne, les nouvelles règles régissant la sélection du personnel ont permis de réduire sensiblement les délais de recrutement pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des classes les plus élevées de la catégorie des agents des services généraux.

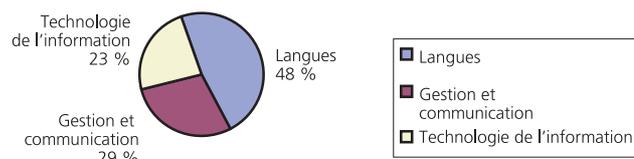
Délai moyen du recrutement pour les postes vacants de la catégorie des agents des services généraux



Chaque année, plus de 2 000 personnes s'inscrivent aux cours d'apprentissage des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, lesquels, tout en contribuant à promouvoir le multilinguisme, tendent à susciter un plus grand respect de la diversité parmi les fonctionnaires et à encourager leur mobilité.



Formation (projection pour 2004)

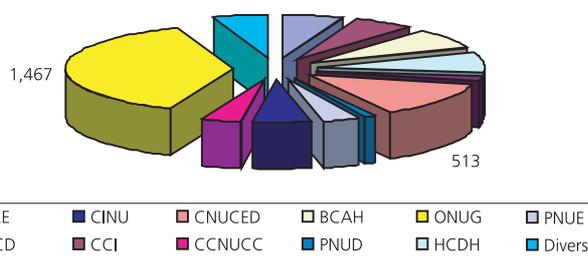


Type de formation	Nombre de participants
Langues	2500
Gestion et communication	1500
Technologie de l'information	1200

Intégration des opérations budgétaires

La paie du personnel et la gestion de l'assurance maladie constituent deux exemples, parmi d'autres, de l'administration d'opérations financières contribuant au bien-être du personnel de l'ONU et ayant des répercussions directes sur leur vie professionnelle. L'ONUG fournit des services d'appui financier de base (allocations de crédits, gestion des postes, gestion des comptes, opérations de paiement, états de paie, fonctions de trésorerie et services d'assurance maladie) à plus d'une vingtaine d'organisations ou départements installés à Genève ainsi qu'à des entités ayant leur siège à Bonn et à Turin. Les services ainsi fournis accroissent l'efficacité du système tout en favorisant la normalisation.

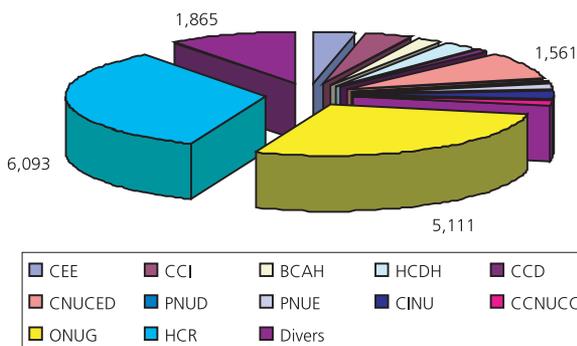
États de paie : clients auxquels l'ONUG fournit des services (Total : 3 813 fonctionnaires) en juin 2004



La totalité des organisations ou départements bénéficiant des services de l'ONUG a été pleinement incorporée dans le système intégré de gestion (IMIS) en 2003 et l'ONUG est donc désormais à même de fournir à tous des services administratifs et financiers plus efficaces et dans de meilleurs délais, et d'aider ainsi les directeurs de programme à administrer leurs ressources avec une efficacité accrue. Les fonctionnalités et systèmes satellite d'IMIS font l'objet d'évaluations et d'améliorations régulières en vue d'assurer un maximum d'efficacité opérationnelle et d'intégrité des données. Il a en outre été procédé à un examen détaillé des procédures opérationnelles internes en vue de renforcer le dispositif de contrôle financier interne.

Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies

Nombre de clients bénéficiant des services de l'ONUG
Total : 18 159 sociétaires, dont 3 849 retraités
En août 2004



L'ONUG fournit à des bureaux situés à Genève et à des entités extérieures des services budgétaires essentiels et des conseils concernant une trentaine d'activités financées au moyen du budget ordinaire ou de contributions extrabudgétaires. En 2004, les fonds gérés par l'ONUG se montaient à 214 millions de dollars au titre du budget ordinaire et à 124 millions de dollars pour les ressources extrabudgétaires. L'introduction à l'ONUG, comme dans le reste du système des Nations Unies, d'une approche budgétaire axée sur les résultats a permis de mieux évaluer l'efficacité et l'impact des activités, d'établir un lien plus direct entre les résultats escomptés et les crédits alloués et de responsabiliser ainsi davantage les gestionnaires.



Renforcement de la technologie de la communication

Protéger les données et renforcer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication constituent des priorités dans un contexte mondial où les filières d'information risquent d'être encombrées par des courriers non sollicités et où les systèmes sont la cible de pirates informatiques et d'actes de malveillance informatique. L'ONUG s'emploie à édifier une structure plus solide et plus réactive. Son central téléphonique a été modernisé en prévision de l'installation de services de transmission de la voix par Internet, qui auront des effets positifs sur le rapport coût-efficacité. Les installations de téléconférence des locaux de l'ONU ont été renforcées avec la mise en place d'une salle permanente de téléconférence au Palais des Nations. L'installation prochaine d'un nouveau système de stockage central se traduira par une sécurité accrue ainsi que par le regroupement des données et une plus grande disponibilité de ces données à l'échelon de l'Organisation. La mise en place prévue d'une station externe de réplication en ligne de l'infrastructure de l'ONUG permettra d'assurer la continuité des opérations tout en disposant d'un instrument de récupération des données en cas de catastrophe - concourant ainsi à accroître la sécurité d'ensemble des données au Palais des Nations. L'Office est en outre en train de créer de nouveaux mécanismes destinés à assurer la pleine prise en considération des impératifs d'efficacité et de rationalisation dans le processus de sélection de nouvelles solutions informatiques, ce dans l'esprit de la réforme du Secrétaire général concernant la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication.

Garantir l'efficacité grâce à des services communs

L'ONUG continue à jouer un rôle de chef de file dans la structure de services communs à trois niveaux préconisée par le Secrétaire général. Le Comité interinstitutions de gestion des services communs, présidé par le Directeur général de l'ONUG et bénéficiant de l'assistance de l'Équipe spéciale chargée des services communs, ainsi que de différents groupes de travail, s'emploie activement à promouvoir des initiatives en matière de services communs à l'échelon local. L'ONUG est en outre à la tête d'une initiative conçue pour accroître encore l'efficacité du dispositif de services communs en faisant ressortir, entre autres, le rôle essentiel revenant au Service commun d'achats, qui centralise les demandes des organisations participantes concernant divers biens et services. La structure des services communs constitue en outre une

plate-forme unique permettant de traiter efficacement les questions de sécurité, en particulier sur le plan de l'harmonisation du contrôle des accès et de l'identification, dans le souci d'opposer un front uni à toute tentative d'intrusion illégale et à toute menace au niveau du lieu d'affectation.

Protection des fonctionnaires : renforcer la sécurité des bureaux des Nations Unies

Depuis l'attentat terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, le 19 août 2003, le Secrétariat a élaboré des normes de sécurité minimales applicables aux sièges dans le monde entier ayant pour objet de renforcer la protection du personnel, des immeubles et des activités se déroulant dans des locaux des Nations Unies.

L'introduction de ces nouvelles normes a conduit l'ONUG à réexaminer les projets de renforcement de la sécurité en cours. Le Bureau du Directeur général a adapté certains des projets existants pour les amener au niveau plus élevé de protection préconisé et a formulé de nouveaux projets dans des domaines qui n'étaient pas couverts par les efforts antérieurs afin de parachever le cadre global de sécurité. En juin 2004, l'Assemblée générale a approuvé un budget additionnel destiné à financer certains des nouveaux besoins pour l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. Les besoins supplémentaires seront examinés à l'occasion de la cinquantième-neuvième session de l'Assemblée générale.

Parmi les éléments clefs du projet de l'ONUG en matière de sécurité figurent le renforcement du périmètre du Palais des Nations et le déplacement de certaines activités présentant un risque en termes de sécurité, telles que le courrier ou la valise diplomatique. Les aménagements matériels iront de pair avec l'introduction de règles plus rigoureuses en matière d'accès, de manière à assurer un contrôle plus strict des véhicules pénétrant dans l'enceinte des Nations Unies et de l'identité des visiteurs. Ces mesures devraient être en place d'ici à la fin de 2005 et le projet d'ensemble avoir été mené à son terme d'ici à 2007.



Un tremplin pour la paix et le progrès

L'année 2005 marquera le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et offrira ainsi l'occasion de dresser le bilan de ses réalisations et de déterminer comment faire face au mieux aux défis présents et à venir. Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, l'Assemblée générale des Nations Unies examinera les progrès réalisés pour ce qui est aussi bien d'honorer les engagements énoncés dans ce programme pour la paix et le développement que d'atteindre les huit Objectifs du Millénaire pour le développement qui en découlent.

Il importe au plus haut point de renforcer l'état de droit aux niveaux national et international pour concrétiser la vision qui sous-tend la Déclaration du Millénaire et relever les défis du XXI^e siècle. Œuvrer à l'application des traités relatifs au désarmement constitue un moyen important de prémunir notre monde contre la prolifération des armes de destruction massive et leur éventuelle utilisation. Pour faire respecter la légalité, les membres de la communauté internationale devraient empêcher les auteurs d'actes terroristes de disposer de ressources financières et de sanctuaires et, ce faisant, veiller à ce que les terroristes ne puissent acquérir des armes de destruction massive. Tous les actes terroristes sont criminels et injustifiables, quelle qu'en soit la motivation, et l'état de droit est donc le fondement indispensable du règlement des conflits et du traitement des causes profondes qui les nourrissent et les pérennisent. Consolider l'état de droit et les mécanismes juridiques connexes est crucial non seulement pour reconstruire les institutions dans une société après un conflit mais aussi pour y rétablir la confiance. Un cadre efficace de règles juridiques et de mécanismes d'application est un élément décisif des efforts de la communauté internationale tendant à promouvoir les droits de l'homme, à protéger les populations civiles du génocide et à faire cesser l'impunité en traduisant devant la justice les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

C'est pourquoi le Secrétaire général a pris l'engagement de faire de l'action de l'Organisation en faveur du renforcement de l'état de droit et de la justice transitionnelle dans les sociétés en période de conflit ou d'après conflit une priorité pour le reste de son mandat. Le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction cet engagement et réaffirmé l'importance cruciale qu'il attache à la promotion de la justice et de l'état de droit. L'ONUG entend continuer à soutenir les efforts de la communauté internationale à cette fin.

Renforcer encore l'état de droit et le généraliser exigent un effort collectif tenant compte des priorités et respectueux des intérêts de tous sur la base d'un engagement commun. Chacun est responsable de cette entreprise et a donc intérêt à ce qu'il soit remédié aux carences du cadre existant. Sans mesures de coercition, les règles ne sont cependant guère susceptibles d'être appliquées et respectées. Les normes et règles doivent, pour être efficaces et servir leur but, s'accompagner de mécanismes destinés à en assurer la mise en pratique aux niveaux national et international.

L'ONUG est un centre dynamique de la diplomatie multilatérale : un grand nombre de normes, règlements et règles internationaux, ainsi que les mesures destinées à en assurer la mise en œuvre y sont l'objet de négociations faisant appel aux compétences d'experts et à l'expérience de la grande famille des Nations Unies à Genève. L'ONUG apporte ainsi une précieuse contribution aux efforts de la communauté internationale en la matière, de même qu'à la réalisation des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire.

L'Office des Nations Unies à Genève sera un des principaux centres de la célébration du soixantième anniversaire de l'ONU, en 2005. Il constituera un point de convergence à partir duquel tous les représentants de la communauté internationale à Genève et ailleurs pourront engager une réflexion sur l'importance de l'Organisation et sur les moyens de la renforcer encore afin qu'elle puisse s'acquitter aussi efficacement que possible de la mission dont elle a été investie. L'ONUG se réjouit de célébrer cet anniversaire avec les États Membres, le pays hôte et le public dans le cadre d'une série de manifestations qui s'échelonneront toute l'année.

Alors que l'ONU entre dans sa soixantième année, la nécessité d'une Organisation efficace concentrée sur les tâches pressantes qui l'attendent est aussi forte que jamais. L'Organisation continue à jouer un rôle central dans le règlement des conflits, la réconciliation de factions opposées, le relèvement de sociétés ravagées par la violence, ainsi que dans la réalisation du développement à long terme en faisant face aux besoins des plus vulnérables. En tant que tremplin pour la paix et le progrès, l'ONUG ne cesse de soutenir et de faciliter ces efforts collectifs.